

RESULTATS POUR LE RENOUELEMENT DES BUREAU & COMMISSIONS DU CDOMK 38

Suite aux élections du 31 mars 2011, qui a renouvelé le CDO pour la moitié de son effectif en passant de 16 à 18 élus, du fait du nombre d'inscrits repassant au dessus de 1500, comme lors de l'élection initiale en 2006. La 1^{ère} réunion en séance plénière qui suit est nécessairement dédiée au renouvellement du bureau et des commissions, nécessaires pour le fonctionnement du CDOMK 38.

Comme le veut la loi, c'est le doyen d'âge, soit Jean-Paul DAVID, qui présida le début de séance, en rappelant les articles de loi régissant ces élections, redonnant les résultats des élections du 31 mars 2011 et enfin en permettant l'élection du nouveau président du CDOMK 38, qui devient alors le Président de séance pour le reste des opérations.

1/ Election du président du CDOMK 38

- ***Election du Président***

Il n'y a eu qu'un seul candidat, élu donc dès le premier tour.

C'est donc **Mr Bernard COSSALTER** qui retrouve la fonction de **Président du CDOMK 38** et de fait président de séance.

- ***Fixation du nombre de membres pour le Bureau***

Comme le prévoit la procédure et dans le respect de la règle des 2/5, hormis le président, Bernard COSSALTER a proposé une motion portant le **nombre d'élus au bureau à 6** (le maximum possible était de 7). Cette motion a été **adoptée à l'unanimité**.

2/ Election du Bureau du CDOMK 38

- ***Election des fonctions principales***

- **Vice-Président pour le collège libéral**

Il n'y a eu qu'un seul candidat, élu donc dès le premier tour.

C'est donc **Mr Roger HERRMANN** qui retrouve la fonction de **Vice-président du CDOMK 38** pour le collège libéral

- **Vice-Président pour le collège salarié**

Il y avait 2 candidats, l'élection se jouant tout de même au premier tour.

C'est donc **Mr Tristan LIVAIN** qui occupera la fonction de **Vice-Président du CDOMK 38** pour le collège salarié en lieu et place de **Mme Véronique VION**

- **Secrétaire Général**

Il n'y a eu qu'un seul candidat, élu donc dès le premier tour.

C'est donc **Mr Patrick GUILLOT** qui retrouve la fonction de **Secrétaire Général du CDOMK 38**

- **Trésorier**

Il n'y a eu qu'une seule candidate, élue donc dès le premier tour.

C'est donc **Mme Marie ACHARD** qui retrouve la fonction de **Trésorière du CDOMK 38**

- ***Election des adjoints***

- **Secrétaire Adjoint**

Il y avait 2 candidates, l'élection se jouant tout de même au premier tour.

C'est donc **Mme Véronique VION** qui occupera la fonction de **Secrétaire Adjointe du CDOMK 38**, en lieu et place de **Mr Tristan LIVAIN**, et qui sera plutôt axé sur la communication, en lien avec le Secrétaire Général & la secrétaire administrative.

- **Trésorier Adjoint**

Il y avait 2 candidats, l'élection se jouant tout de même au premier tour.

C'est donc **Mme Sandrine MONNET** qui occupera la fonction de **Trésorière Adjointe du CDOMK 38**, poste qui n'existait pas de 2008 à 2011

- **Récapitulatif**

PRESIDENT		Bernard COSSALTER
VICE-PRESIDENT	collège libéral	Roger HERRMANN
	collège salarié	Tristan LIVAIN
SECRETAIRE GENERAL		Patrick GUILLOT
TRESORIERE		Marie ACHARD
SECRETAIRE ADJOINTE		Véronique VION
TRESORIERE ADJOINTE		Sandrine MONNET

3/ Election des Commissions & Président ou responsables de commissions

- **Détermination des commissions**

Là encore, la procédure prévoit que le CDO se dote des commissions dont il a besoin pour fonctionner, hormis la commission de Conciliation qui doit nécessairement exister comme telle. Basé sur l'observation et l'évolution de la mandature précédente, il a été proposé de regrouper certaines missions, de laisser en sommeil les formations et diffusion de l'EPP, n'étant plus dans l'actualité et de laisser la communication au niveau du Bureau, ce qui se faisait dans les faits.

Hormis la conciliation, il était alors proposé les commissions suivantes :

- « **LOCAUX** », en vue de l'achat de locaux pour le CDOMK38
- « **VALIDATION DES CONTRATS PROFESSIONNELS** »
- « **MINORATION & ENTRAIDE-SOLIDARITE** »
- « **EXERCICE & PROMOTION DE LA PROFESSION** »
- « **TENUE DU TABLEAU & DEONTOLOGIE-ETHIQUE** ».

Cette proposition a été **adoptée à l'unanimité**.

- **Cas particulier de la commission de Conciliation**

La Conciliation est une commission obligatoire, mais il a été proposé aux membres du CDO que tous les membres fassent partie de cette commission, l'audience se réalisant toujours à 3, mais en s'appuyant plus sur les compétences variées des élus, et ce sous la responsabilité du Président de la commission.

La proposition a été adoptée à une majorité large.

- **Composition des commissions**

Ensuite ont eu lieu les élections des président ou responsables de commissions et des désignations des membres au sein de ces commissions. A l'arrivée, on obtient les compositions suivantes :

COMMISSION "CONCILIATION"	
PRESIDENTE	Mme Sandrine MONNET
Membres déjà dans cette commission	Mr Bernard COSSALTER Mme Catherine COURADE Mr Tristan LIVAIN Mr Luc MORFIN
autres membres	tous les autres conseillers

COMMISSION "LOCAUX"	
PRESIDENT	Mr Bernard COSSALTER
Membres déjà dans cette commission	Mme Marie ACHARD Mme Marion COTTE Mr Luc MORFIN
autres membres	Mme Sandrine MONNET Mr Roger HERRMANN

COMMISSION « VALIDATION DES CONTRATS PROFESSIONNELS »	
PRESIDENT	Mr Luc MORFIN
Membres déjà dans cette commission	Mme Marie ACHARD Mme Marion COTTE
autre membre	Mr Patrick GUILLOT Mr Hervé MOSCA

COMMISSION « EXERCICE & PROMOTION DE LA PROFESSION »	
PRESIDENT	Mr Hervé MOSCA
Déjà travaillé dans cette commission	Mr Roger HERRMANN
autres membres	Mme Sylvie LECOMTE Mme Véronique VION Mr Jean-Paul DAVID Mr Michel GUERIN

COMMISSION « MINORATION & ENTRAIDE-SOLIDARITE »	
PRESIDENTE	Mme Marie ACHARD
Déjà travaillé dans cette commission	Mme Marion COTTE
autres membres	Mme Sylviane COSSALTER-DARRAS Mme Catherine COURADE Mme Sandrine MONNET Mr Tristan LIVAIN

COMMISSION « TENUE TABLEAU & DEONTOLOGIE-ETHIQUE »	
PRESIDENT	Mr Patrick GUILLOT
membres	Mme Sylvie LECOMTE Mr Luc MORFIN Mr Hervé MOSCA Mr Olivier RICHARD

4/ Divers

- *Délégations du CDO*

Le CDOMK 38 a validé alors la possibilité pour le Président d'ester en justice, mais aussi de lui permettre La mise en œuvre de toutes les procédures liées à l'inscription au tableau de l'Ordre.

- ***Autorisations de signature***

Pour finir, il s'est agi d'autoriser la délégation de signature pour raison administrative du Président vers :

1/ le Vice-Président du collège libéral

2/ le Vice-Président du collège salarié

3/ le Secrétaire Général

ainsi que les autorisations sur le plan financier pour :

1/ le Président

2/ la Trésorière

3/ la Trésorière Adjointe